



INFO-PARENTS

janvier 2017

Chers parents,

Nous amorçons la nouvelle année avec plein de beaux projets et d'activités pour les élèves. Je vous souhaite à tous une merveilleuse année!

Bonne année 2017!

Sylvie Pitre, directrice

Un simple rappel



Le versement des frais de surveillance sur l'heure du dîner viendra à échéance (15 janvier 2017). Prière de libeller votre chèque au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ou de payer par INTERNET, CARTE DE DEBIT, VISA OU MASTERCARD. Veuillez prendre note que tous les paiements doivent être reçus avant le 31 janvier pour les frais encourus en 2016 si vous voulez avoir ces montants sur votre relevé fiscal de 2016. Nous vous remercions de votre collaboration.

Petits oublis

Afin de faciliter le travail de nos secrétaires à l'accueil, je vous rappelle qu'il y a une table au secrétariat sur laquelle vous pourrez déposer les lunchs, tuques, et autres objets que vous venez porter après le début des classes. Nous y laissons papiers et crayons afin que vous puissiez indiquer le nom de l'enfant et son groupe. Ainsi, dès que nous aurons une minute, nous procéderons à la distribution. Merci beaucoup chers parents de nous aider ainsi nous pourrions prioriser les appels pour les absences et nous assurer d'une meilleure sécurité pour les élèves.

Changement d'horaire et départs hâtifs



Toujours dans un souci de sécurité, je vous demande chers parents de ne pas appeler après 14h00 pour modifier l'horaire de vos enfants. Plusieurs personnes doivent être contactées pour faire un changement et après 14h00, le délai est trop court et nous ne voulons pas qu'il y ait des erreurs ou des oublis. Veuillez noter que les changements doivent être effectués par écrit. Encore une fois, merci de votre collaboration.



Aide aux devoirs

L'aide aux devoirs reprendra à la semaine du 23 janvier. Ce sera la deuxième session pour cette année. Vous recevrez une note par le biais de l'agenda de votre enfant s'il a été sélectionné par son enseignant(e), dans les prochains jours. Nous continuons l'aide aux devoirs sur la période du dîner, car c'est facilitant pour les élèves.

Deux beaux projets pour janvier **Conseil muniscolaire**

Les élèves du conseil étudiant de l'école Daigneau participeront à une rencontre du conseil municipal le 26 janvier prochain. Ce projet de conseil d'un jour se fait en collaboration avec la municipalité de Napierville et a pour but de sensibiliser la population et les élèves à la persévérance scolaire. Un beau projet dont nous sommes très fiers!

Les mots s'animent

Tous les élèves de l'école auront la chance de participer à des ateliers de lecture grâce à la troupe les mots s'animent. Des lectures animées où l'imagination des enfants sera bien vivante.

Journée pédagogique du 30 janvier 2017

Lors de la journée du 30 janvier, les enfants du service de garde participeront à l'activité « Les apprentis détectives ». Les détails suivront sous peu, vous pourrez inscrire votre enfant jusqu'au 23 janvier. Veuillez contacter Rachel Poirier au poste 4779.



Semaine des inscriptions en maternelle



Je vous rappelle que du **6 AU 10 FÉVRIER** nous vous invitons à venir inscrire vos enfants qui fréquenteront la maternelle (enfants qui auront 5 ans avant le 30 septembre) pour la rentrée 2017. La secrétaire vous accueillera de 8h00 à 11h30 et de 13h00 à 15h30 pendant toute la semaine. Vous devez **vous présenter avec le certificat de naissance de l'enfant, sa carte d'assurance maladie ainsi qu'une preuve de résidence (votre permis de conduire, votre avis d'imposition, votre bail, votre facture d'électricité)**. Pour les enfants nés à l'extérieur du Québec, les documents d'immigration sont nécessaires.

Stationnement



Le stationnement de l'école est réservé au personnel de l'école entre 7h30 et 15h00, car nous n'avons pas assez de places disponibles. À partir de 15h00, les usagers du service de garde peuvent l'utiliser. Entre 7h30 et 15h00, vous devez utiliser le stationnement de l'église en tout temps. Plusieurs parents immobilisent leur auto trop longtemps dans le stationnement le matin. Ceci cause une congestion, risque de causer des accidents et empêche les employés qui doivent entrer sur la cour et se stationner. Merci de votre compréhension. Une personne sera sur place pour s'assurer du respect de cette règle.